



### ARTICLE 1 – ACCÈS ET TARIFICATION

#### Conditions d'accès :

- La location est accessible aux enfants âgés de 3 à 12 ans.
- Chaque voiture peut accueillir deux enfants maximums.

#### Tarifs et moyens de paiement :

- Les tarifs de location sont disponibles à la Maison du ValJoly et sur le site officiel du ValJoly.
- Les paiements acceptés sont : espèces, carte bancaire, ANCV, ANCV Connect, Coupons Sport ANCV et ValJoly Avantages.

#### Cauton et engagement :

- Une caution de 200 € est requise avant la mise à disposition du véhicule.
- Une décharge de responsabilité doit être signée par un représentant légal avant la prise en charge du véhicule.

### ARTICLE 2 – HORAIRES ET MODALITÉS DE LOCATION

#### Horaires de location :

- Les horaires de location sont affichés à la Maison d'accueil du ValJoly et disponibles sur le site internet.

#### Départ et retour des véhicules :

- Le départ et le retour doivent obligatoirement se faire à la Maison d'accueil du ValJoly.
- Tout retard dans la restitution du véhicule entraînera une facturation supplémentaire.

### ARTICLE 3 – CONSIGNES DE SÉCURITÉ

#### Surveillance et contrôle :

- Chaque voiture est équipée d'une télécommande de sécurité permettant aux parents de prendre le contrôle en cas de besoin (Couper le moteur et bloquer les roues).
- Les enfants doivent être sous la surveillance constante d'un adulte responsable.

#### Zones de circulation :

- L'usage du véhicule est limité aux zones autorisées.
- Certains chemins sont interdits aux voitures électriques, signalés par des panneaux «Interdit voiture électrique». Il est formellement interdit de circuler sur ces zones.

#### Utilisation correcte du véhicule :

- Les enfants doivent être correctement assis.
- Les courses, chocs volontaires et comportements dangereux sont strictement interdits.
- Le véhicule doit être rendu dans son état initial sous peine de retenue partielle ou totale de la caution.
- L'utilisation des véhicules est soumise au respect strict des consignes affichées sur le dit véhicule notamment celles relatives à l'âge minimum requis, au poids maximal autorisé et à toute autre indication de sécurité.

### ARTICLE 4 – SANCTIONS POUR NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

#### Suspension immédiate de la location :

- Tout manquement aux règles de sécurité et de conduite pourra entraîner l'arrêt immédiat de la location sans remboursement.

#### Responsabilité financière :

- En cas de dégradation du matériel, les frais de réparation seront à la charge du locataire ou couvert par la caution.

### ARTICLE 5 – CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'événement exceptionnel empêchant l'exploitation des voitures électriques (conditions météorologiques extrêmes, catastrophe naturelle, pandémie, décision administrative...), la station touristique du ValJoly se réserve le droit d'annuler toute activité sans préavis. Aucun remboursement ne sera effectué.

### ARTICLE 6 – DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

En signant la décharge de responsabilité, le locataire reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

